

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Dakar, le 16 NOV. 2000

Le Conseiller Technique

TRES URGENT

MINISTRE DE LA FEMME, DE L'ENFANT

ET DE LA FAMILLE DC3
20 NOV. 2000

n° 2789

CONVOCAATION

Vous êtes priés de bien vouloir assister à la réunion qui sera présidée par Monsieur le Secrétaire général du Gouvernement le lundi 20 novembre 2000 à 16 heures précises à la salle de réunion de la Primature consacrée au Programme « LE SENEGAL AGRICOLE : pour une agriculture moderne et compétitive ».

ORDRE DU JOUR

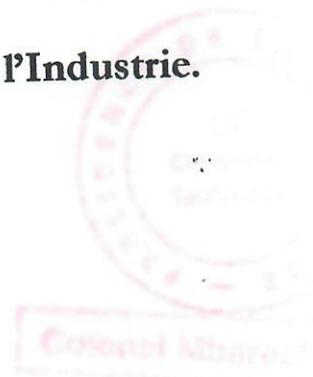
- * Information sur la mission effectuée à Dakar du 02 au 15/11/2000 par le Professeur Richard SWANSON, Vice-Recteur de l'Université de Minnesota.
- * Examen du projet de statut de l'ADER
- * Examen du projet de budget de l'ADER
- * Modalités pratiques et date de création de l'ADER
- * Préparation réunion du Comité de pilotage sous la présidence du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage
- * Préparation communication en Conseil des Ministres
- * Rencontres avec partenaires au développement
- * Questions diverses.



Colonel Mbareck DIOP

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de la Présidence
- Messieurs les Directeurs de Cabinet de :
 - Monsieur le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
 - Monsieur le Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique
 - Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances
 - Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage
 - Monsieur le Ministre du Commerce
 - Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 - Monsieur le Ministre du Plan
 - Monsieur le Ministre de la Pêche
 - Monsieur le Ministre de l'Environnement
- Monsieur le Président de l'APCR
- Monsieur Falilou KANE, CS/PM
- Monsieur Waly NDIAYE, CT/PM
- Monsieur Ousmane KA, CT1/MFSN
- Monsieur Lamine KANE, DCEF/MEF
- Monsieur Alioune FAYE, Directeur de l'UPE
- Monsieur Adama DIEYE, CT/MEF
- Madame Maguette NDIAYE, D.P
- Monsieur Alioune LO, Directeur du PROGEDE
- Monsieur SANOKHO, Directeur régional du développement rural de Dakar
- Monsieur Macoumba MBODJ, Directeur de l'Horticulture
- Monsieur Ndiawar DIENG, Directeur des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sols
- Monsieur Mehamet DIONE, Directeur de l'Industrie.



REPUBLIQUE DU SENEGAL
PRIMATURE

SENEGAL AGRICOLE

PHASE D'EXECUTION

PHASE 0 / JANVIER 2000 – DECEMBRE 2001
PHASE 1 / JANVIER 2002 – DECEMBRE 2006

NOVEMBRE 2000

I. Introduction

Le Sénégal Agricole est un cadre intégré pour le développement rural qui veut traduire la vocation agricole du Sénégal par des systèmes de production durables à hauts rendements. Le produit frais ou transformé (légumes, fruits, fleurs, viande), à haute valeur ajoutée est orienté vers les marchés extérieurs les plus rémunérateurs. Cette réalisation est accomplie par des entrepreneurs de production et de service qualifiés, à travers une large coopération avec des partenaires au développement, dans les domaines de la formation, de la recherche, du transfert de technologies et de la commercialisation. L'organe de mise en œuvre, ADER (Association pour le Développement Rural), de type privé et d'utilité publique, est une association originale entre le secteur privé national et international, la société civile, les Universités nationales et extérieures, et l'Etat du Sénégal pour promouvoir un Secteur Privé Rural (SPR) robuste. Le Sénégal Agricole est une initiative et une entreprise sénégalaise.

Le programme consiste à implanter 30 pôles de production répartis, utilement, sur des sites favorables à la production dans chaque Département du Pays. Le Sénégal Agricole n'est pas un programme national agricole, il cible des pôles ou sites précis, spécifiques et circonscrits. Ces pôles de production appelés Agropoles ou Domaines Agricoles, s'établissent chacun sur des superficies de 10 000 hectares environ. Le Sénégal Agricole compte 5 Agropoles et 25 Domaines Agricoles. Un centre de commercialisation et de marketing se charge de la distribution de la production vers les marchés, locaux, régionaux et étrangers. Deux grandes pépinières approvisionnent en plants de qualité, les différents pôles de production. Un programme d'accompagnement en santé, éducation et communication appuie les populations implantées dans les sites de production. Les investissements, les aménagements, les infrastructures structurantes ciblent donc, exclusivement les différents pôles de production et d'appui du Sénégal Agricole. Enfin, un vaste programme de formation et de recherche appliquée vient compléter ce cadre de développement intégré.

Les Agropoles sont de nouveaux espaces ruraux aménagés sur de grandes superficies de plus de 10 000 hectares d'un seul tenant à proximité d'une eau pérenne, où l'on implante des fermes agricoles de 10 hectares chacune. Ces fermes modernes sont conduites par des entrepreneurs agricoles jeunes, femmes ou hommes, ruraux ou urbains formés au préalable à ce métier. Parmi ces acteurs qui habitent tous dans le site où se passe la production, on distingue les entrepreneurs de production dans les domaines de l'horticulture, de l'élevage, de l'aquaculture et de la

ORDRE DU JOUR

-----oooOOOooo-----

- ➔ **Informations générales** : - Visite Professeur SWANSON
 - Rencontre avec la Banque Mondiale

- ➔ **Examen** :
 - Projet de statut
 - Projet décret d'utilité publique
 - Projet décret modifiant décret portant création Haut Conseil du Sénégal Agricole
 - Projet de Budget

- ➔ **Recommandations et Planning**

RECOMMANDATIONS ET PLANNING pour la mise en œuvre rapide du Sénégal Agricole

-----oooOOOooo-----

Mercredi 22/11/00 : Réunion préparatoire du Conseil des Ministres sous la présidence du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.

Jeudi 23/11/00: Conseil des Ministres - Approbation Statut et Budget

Jeudi 14/12/00 :
- Assemblée Générale : Création de l'ADER
- Nomination d'un Directeur général

Avant 31/12/00 :
- Mise en place budget - Mise à disposition locaux

Janvier 2001 :
- Promotion auprès des bailleurs de fonds
- Démarrage phase 0.

foresterie, d'une part, et les entrepreneurs de services dans la vente des intrants, le conseil agricole, le conditionnement, la transformation industrielle, le transport et la commercialisation de la production, d'autre part.

Une Agropole est donc une agglomération rurale planifiée, dont la vocation est essentiellement orientée vers la production et les services y relatifs. Le concept d'Agropole est inédit, il répond à la fois à une urgence de redéploiement d'une jeunesse pleine de talents, vers de nouveaux gisements de richesse et à un besoin d'imaginer une nouvelle économie fondée sur la production et orientée vers les marchés les plus rémunérateurs. Par ailleurs, les domaines agricoles sont d'autres formes de pôles de production à forts potentiels où l'activité de production existe déjà. En réalité, il s'agit de réorganiser, d'élargir et de moderniser les zones de production traditionnelles de cultures horticoles et d'élevage intensif qui existent dans certaines zones au Sénégal.

Le programme d'exécution est étalé sur plusieurs phases quinquennales. Une phase préparatoire de lancement ou phase 0, d'une année, de Janvier à Décembre 2001, précède les phases quinquennales. La première phase quinquennale appelée phase 1, va de Janvier 2002 à Décembre 2006 et la deuxième phase quinquennale ou Phase II, va de Janvier 2007 à Décembre 2011.

Un premier document présente le Sénégal Agricole, ses enjeux et son articulation avec les différentes politiques sectorielles au Sénégal ainsi que la description et le fonctionnement de chaque composante du programme. Le présent document 2 décrit une partie de la phase 1 en mettant l'accent sur la production et la commercialisation des produits horticoles. Une série de documents de la phase 1 doivent suivre, sur la production et la commercialisation dans les autres volets tels que la floriculture, l'élevage, l'aquaculture et l'exploitation des ressources naturelles. Les autres composantes du Macro système du Sénégal Agricole et leur budget, tels que les volets infrastructure, ressources naturelles, formation et recherche appliquée, seront traitées séparément dans d'autres documents.

La phase préparatoire 2001 va constituer le lancement de la phase d'exécution du Sénégal Agricole. Le financement de cette phase 0 qui est pris en charge par l'Etat du Sénégal, permet l'installation de l'organisme de mise en œuvre du Sénégal Agricole ainsi que le démarrage de la production et de l'exportation vers les marchés extérieurs. En outre, pendant cette phase, toutes les études de factibilité de la phase 1 seront achevées pour être présentées aux partenaires financiers du Sénégal. Durant la phase préparatoire, le volet

REPORT OVERVIEW

The Senegal Poverty Monitoring Report (ESPS_2005), which is part of the overall monitoring program for the Strategy of Poverty Reduction (SPR), aims to analyse relevant and easy-to-collect indicators for a regular follow-up of poverty progression in Senegal. The information provided in the survey relate to education, health, employment, heritage and households welfare, access to basic community services and households expenditure, the households' view point of their living conditions and expectations from the government. It also deals with the priorities and solutions for poverty reduction as well as the populations' perception of the State institutions.

ESPS_2005 estimates the number of Senegalese households to be 1, 296, 200, of which the quarter are headed by women. The youth consists of the majority of the Senegalese population: around 55% of the total population are less than 20 years old while old people are less than 4% of the population. The population is unevenly distributed across the various administrative regions of the country: more than half of the population are concentrated on a quite limited area (Dakar, Thiès and Diourbel), while the eight remaining administrative regions are almost depopulated judging by their density. Polygamy, among women aged 15 or more, is still widespread in Senegal: half of married women live in polygamy and each of them has about three co-spouses.

The literacy rate for adults aged 15 years and more is estimated at 41.9%. Illiteracy is more widespread among females (62%) and in rural area (68.2%). As far as primary education is concerned, the gross and net rates stand at 54.6% and 75.8% respectively. There are slightly over 5% of children ranging from 7 to 14 years leaving school according to the survey results.

The health condition of the population improved during the last five years, according to the indicators status. Nine in ten women, who had a living birth during the past twelve months prior to the interview, received prenatal treatment during their pregnancy. Of the whole population, 1, 966, 057 individuals declared they had health problems during the four weeks before the data collection. About half of those patients (47%) suffered from malaria/flu; 10% from several illnesses at the same time; and more than the quarter from a non-specified illness. More than 2/3 of the population go to public health centres and 27% visit the private health centres. More than 5 in 100 patients go to traditional practitioners (marabout/healers). Around 2 in 3 patients are satisfied during their last visit, while 10 in 100 feel that the cost of medical treatment is too high; 4% highlight the inefficiency of treatment and 3% judge the waiting time too long. The proximity of health centres facilitates the physical access to the services and makes it easy for their use. Overall, over 60% of households can access a health service within 30-minute walk but about 1 in 4 households can gain access to a service after a one-hour walk or more. The rural area is more affected with 40 households out of 100 whereas this situation affects only 1 to 2 households out of 100 in the cities.

ESPS_2005 measured employment through the most recent activity, i.e., that conducted during the seven days prior to the interview. The activity rate is estimated at 43% of the active population (persons of 10 years and more). The occupation rate stands at 38.7%, which means less than 40 in 100 active people are employed. The unemployment rate is estimated to be 10% at the national level with a higher rate in urban area of Dakar region (16% against 6.3% in rural area) and among women (13.6% against 7.9% for men). About 23% of workers are in a situation of invisible underemployment, i.e., they have insufficient activity incomes, forcing them to actively seek to increase them in order to meet their needs. This job insecurity may account for the heavy dependence which is rife in the country, even though this decreased in the past five years: 100 workers take charge of 270 jobless people. The economic dependence is predominantly present

in the other cities (excluding the capital Dakar) and rural area (290 jobless for 100 actively employed) where underemployment is higher (27% of the employed).

On average, the household accommodation comprises 4.2 rooms and includes 9 individuals. The biological or nuclear family includes 64% of the household members, consisting of the household head, his spouses and children. One household out of five is headed by a female. One for every four households owns an accommodation while less than 2 in 10 households are tenants, who live in the city, mainly in Dakar. The majority of Senegalese households still find it difficult to afford a tap in their accommodation: fewer than 44% of the country's households have an indoor tap and about the quarter get their water supply from an uncovered well. In analysing this figure in greater detail, we notice a certain imbalance to the advantage of cities' residents. While 86.4% and 64.2% of households own an indoor tap in Dakar and in the other cities respectively, less than 18% of rural households benefit from this advantage. The situation becomes worst when it comes to sanitation, with only 37% of households using a toilet flush or cesspool. In particular, the rural households are very disadvantaged as compared with their urban counterparts: indeed approximately 37% of rural households use uncovered latrines, buckets and bowls and 30% who don't have toilets at all go to the bush for their vital needs. Only about half of Senegalese households (47%) have access to electricity for lighting, either by a connection to the network of the national electricity company (SENELEC), or by a power/solar generator. Though, the access is unequal, and the rural households are most affected. While 92.5% and 73.5% of households use electricity for lighting in Dakar and the other cities, this proportion falls to 16% in rural area. As for the remaining households, they resort to hurricane lamp, traditional paraffin lamp, candle or wood which can potentially cause fire and inhalation of toxic gases detrimental to their health.

Access to basic community services varies with the residence area for every service considered, except drinking water, for which both urban and rural residents access within the same walking distance: everywhere, more than 92% of households get their water supply within half an hour of watering place. Among them, 85% access the watering place within 15 minutes. In contrast, only 59% of households access to the nearest food products market within half-an-hour walking distance. Of the 59%, only 43% use 15 minutes to reach the market by walk. In Dakar and the other cities, 86% and 79% of households can access the market within half an hour respectively. Instead, less than 40% of rural households have the same privilege and around half the households (47%) spend one hour or more. With regard to the nearest public transport, it is reachable within 15-minute walk for the majority of households (59.5%). There are differences in the access rate across the country's geographic strata (85% in Dakar, 74% in the other cities and only 41% in rural zone). In addition, in rural area, 37% of households spend one hour or more to reach the nearest public transport as compared with less than 1% anywhere else. For most of households (68.7%), the nearest primary school is situated within quarter-hour walk.

The total annual consumption expenditure of households is estimated to be 3, 021 billion franc CFA. The Dakar, other cities and rural households account respectively for 43.2%, 18.7% and 38.1% of that amount. This is equivalent to an annual spending of 2, 330, 271 franc CFA per household and 249, 008 per capita. This distribution is unequal in terms of the population in the three strata considered: the Dakar city-dwellers, who represent slightly less than quarter of the total population, spend a good deal more than the rural residents who constitute around 60%.

The Senegalese households use most of their spending on food and housing (65.6%): the sector "Food and soft drinks" alone represents 45.6% of the budget and the sector "Housing including the fictitious rents, water, electricity, gas and other fuels" accounts for 20%. This consumption pattern, largely driven by food, is typical of poor countries where the low salaries constraint households to have no option but to give priority to vital expenditure, such as food. Outside food and housing, the remainder of the budget is mostly used to cover the clothing expenditure and items expenditure, such as furniture, household goods and daily maintenance, which claim 6% and 3.9% respectively. Then follow the transportation (3.7%), health (2.4%),

Tableau 5: BUDGET DU SENEGAL AGRICOLE:
Production et Exportation de Légumes : Phase 0 et phase I

RUBRIQUES	Phase 0					Phase 1					TOTAL	
	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total Phase 1	Phase 0+Phase 1				
I-PRODUCTION												
Superficie emblavée (ha)	1 000	4 500	9 000	16 500	24 000	30 000	29 000	30 000				
Evolution de la Production totale (t)	20 000	90 000	198 000	363 000	576 000	750 000	1 977 000	1 997 000				
Evolution de la production exportée (t)	10 000	45 000	99 000	181 500	288 000	390 000	1 003 500	1 013 500				
Evolution de la production consommée et/ou transformée (t)	10 000	45 000	99 000	181 500	288 000	360 000	973 500	983 500				
II- CHARGES												
A- FONDS D'INVESTISSEMENT (FCFA)	1 760 000 000	12 600 000 000	16 200 000 000	27 000 000 000	27 000 000 000	21 600 000 000	104 400 000 000	106 160 000 000				
1- Aménagement (FCFA)	90 000 000	1 400 000 000	1 800 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	2 400 000 000	11 600 000 000	11 690 000 000				
2- Construction (FCFA)	675 000 000	4 200 000 000	5 400 000 000	9 000 000 000	9 000 000 000	7 200 000 000	34 800 000 000	35 475 000 000				
3- Système d'irrigation (FCFA)	600 000 000	5 250 000 000	6 750 000 000	11 250 000 000	11 250 000 000	9 000 000 000	43 500 000 000	44 100 000 000				
4- Matériel d'exploitation (FCFA)	295 000 000	1 400 000 000	1 800 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	2 400 000 000	11 600 000 000	11 695 000 000				
5- Fourniture et Equipement (FCFA)	100 000 000	350 000 000	450 000 000	750 000 000	750 000 000	600 000 000	2 900 000 000	3 000 000 000				
B- FONDS DE ROULEMENT (FCFA)	1 750 000 000	7 375 000 000	13 500 000 000	24 375 000 000	33 750 000 000	40 500 000 000	119 500 000 000	121 250 000 000				
6- Fonds de Roulement d'exploitation (FCFA)	1 250 000 000	5 625 000 000	11 250 000 000	20 625 000 000	30 000 000 000	37 500 000 000	105 000 000 000	106 250 000 000				
7- Fonds de Roulement de fonctionnement (FCFA)	500 000 000	1 750 000 000	2 250 000 000	3 750 000 000	3 750 000 000	3 000 000 000	14 500 000 000	15 000 000 000				
C- PREPARATION ET ETUDES (FCFA) (15%)	526 500 000	2 996 250 000	4 455 000 000	7 706 250 000	9 112 500 000	9 315 000 000	33 585 000 000	34 111 500 000				
D- INFLATION ET IMPREVUS (FCFA) (5%)	201 825 000	1 148 562 500	1 707 750 000	2 954 062 500	3 493 125 000	3 570 750 000	12 874 250 000	13 076 075 000				
FINANCEMENT TOTAL DEMANDE (FCFA)	4 238 325 000	24 119 812 500	35 862 750 000	62 035 312 500	73 355 625 000	74 985 750 000	270 559 250 000	274 597 575 000				
III- AFFRETEMENT												
A- COUT DU FRET (FCFA)	6 000 000 000	27 000 000 000	59 400 000 000	108 900 000 000	172 800 000 000	234 000 000 000	602 100 000 000	608 100 000 000				
IV- RECETTES												
A- RECETTES A L'EXPORTATION (FCFA)	15 000 000 000	67 500 000 000	148 500 000 000	272 250 000 000	432 000 000 000	585 000 000 000	1 505 250 000 000	1 520 250 000 000				
B- RECETTES A LA VENTE LOCALE (FCFA)	500 000 000	2 250 000 000	4 950 000 000	9 075 000 000	14 400 000 000	18 000 000 000	48 675 000 000	49 175 000 000				
RECETTES TOTALES	15 500 000 000	69 750 000 000	153 450 000 000	281 325 000 000	446 400 000 000	603 000 000 000	1 553 925 000 000	1 569 425 000 000				
V- BENEFICE												
BENEFICE BRUT (Affrètement non déduit) (FCFA)	11 261 675 000	45 630 187 500	117 587 250 000	219 289 687 500	373 044 375 000	528 014 250 000	1 283 665 750 000	1 294 827 425 000				
BENEFICE BRUT (Affrètement déduit) (FCFA)	5 261 675 000	18 630 187 500	58 187 250 000	110 389 687 500	200 244 375 000	294 014 250 000	681 465 750 000	686 727 425 000				

2. améliorer le statut juridique des femmes en veillant à une meilleure mise en œuvre de leurs droits, en supprimant les entraves dans l'application du droit écrit et non écrit et en accordant une attention accrue et plus spécifique au rôle et au statut des femmes dans les projets.

3. renforcer le statut juridique des femmes par :

- le soutien aux institutions locales qui ont pour rôle de consulter les femmes pour recenser leurs besoins dans le cadre de l'amélioration de leur position socio-juridique à l'égard des ressources naturelles ;
- la recherche socio-juridique sur les droits des différentes catégories de femmes et d'hommes concernant la terre dans les cas spécifiques ;
- le soutien d'activités visant à modifier les lois sur les ressources naturelles où les inégalités résident surtout dans le régime matrimonial, le droit successoral et le droit foncier y compris les lois sur les réformes agraires ;
- l'encouragement de la conscientisation et de l'acceptation sociale. Il ne suffit pas que les hommes et les femmes connaissent leurs droits, ils doivent aussi être conscients de leur importance dans la mesure où ils sont tous les deux victimes des changements inhérents à la pénurie croissante des ressources naturelles ;
- le maintien de la sécurité sociale : l'individualisation des droits sur la terre a affaibli l'aspect de sécurité sociale rattaché à ces droits. Pour y remédier, il faudrait améliorer les mécanismes de solidarité en faveur des femmes, afin de leur permettre d'être moins dépendantes des hommes et d'avoir une meilleure position de négociation.

Sur la base des contraintes ci-dessus évoquées, on pourrait envisager les perspectives de solutions suivantes :

- permettre aux femmes de s'insérer dans une agriculture moderne leur permettant d'accéder à des revenus. Mais cela suppose une modification du statut de la terre en créant le droit de propriété individuelle.
- faciliter l'accès des femmes au crédit pour se livrer à des activités économiques.

- Prendre en compte les facteurs qui permettent aux femmes de revendiquer leurs droits fonciers notamment :
 - la sensibilisation, l'information et la formation des femmes,
 - la vulgarisation des textes relatifs au foncier,,
 - la formation appropriée des agents de l'administration, des élus et des notables,
 - le renforcement des programmes d'alphabétisation,
 - l'organisation et le renforcement des capacités locales des groupes spécifiques,
 - l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire,
 - l'engagement des femmes dans la défense de leurs intérêts (lobbying et engagement politique).

6. RECOMMANDATIONS GENERALES

6.1 A l'adresse des gouvernements et des politiques.

- Prendre des options politiques en ce qui concerne les droits des femmes en supprimant les entraves juridiques par le biais de la législation et les obstacles qu'elles rencontrent lors de l'application des lois, des règles religieuses et des coutumes dans le cadre du droit individuel et du droit successoral.
- La volonté politique affirmée des Etats d'impliquer les femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques foncières ;
- La politique d'incitation et de promotion pour une participation effective des femmes à la vie politique, à l'animation et au contrôle des structures décentralisées.
- L'élaboration de textes législatifs adaptés prenant en compte les besoins et les intérêts de l'ensemble des acteurs en particulier les groupes défavorisés tels que les femmes.
- La poursuite et l'intensification du processus de la décentralisation.

6.2. A l'adresse des ONG et des organisations de la société civile.

- promouvoir la mise en place d'organisations pertinentes de femmes.
- reconnaître les besoins et les intérêts des femmes ;
- aménager l'espace et mettre en place des équipements et technologies appropriés en réponse aux besoins des femmes ;
- faciliter l'accès des femmes aux transactions foncières ;

- faciliter l'accès des femmes aux zones aménagées par l'Etat et créer des mesures de discrimination positive.

6.3. A l'adresse des organisations internationales

- consacrer d'avantage des ressources aux programmes et projets pour permettre la sensibilisation, l'information et la formation des femmes,
- soutenir les Etats dans la mise en œuvre de leur politique de décentralisation.

BIBLIOGRAPHIE

1. Femme et Développement : Les droits des femmes sur les ressources naturelles (Document de travail 2).
2. Madiodio Niasse (USAID/REDSO/WCA) : Réforme foncière et équité. La loi sur le Domaine National à l'épreuve dans les périmètres irrigués de la vallée du fleuve Sénégal.
3. Ministère de l'Agriculture : Plan d'Action Foncier du Sénégal. PANAUDIT - SENEGAL
4. Mamadou Niang, Maître assistant IFAN Cheikh Anta Diop, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal) : Le Domaine National : l'accès de la femme à la terre.
5. Projet d'Appui au Développement Local au Sahel (PADLOS) : Atelier régional sur la décentralisation et les réformes foncières au Sahel (Djaména, 28 - 31 juillet 1997) - Rapport de synthèse. Août 1997.
6. Réseau Africain du Développement Intégré (RADI) : Journées de Réflexion - Femme et droit : réalités juridiques - Synthèse des réponses à l'enquête préliminaire sur les droits de la femme.